



**BOURSE
DE MOBILITE
DES PNEUMO-PÉDIATRES**

DOSSIER DE CANDIDATURE



SP2A
www.sp2a.fr

AstraZeneca 
RESPIRATOIRE
www.astrazeneca.fr

Bourse de Mobilité des Pneumo-Pédiatres

BOURSES

AstraZeneca souhaite financer des bourses destinées à des pédiatres pour un projet de mobilité, dans le domaine de la pneumologie pédiatrique.

PROFIL DES CANDIDATS

Pédiatre, âgé de moins de 35 ans, exerçant en France, soutenu par une équipe hospitalo-universitaire souhaitant développer un projet de recherche clinique ou fondamentale dans le cadre d'un projet de mobilité (12 mois temps plein sur le projet de recherche).

LES PROJETS

Ils peuvent porter notamment sur la recherche clinique, l'épidémiologie, la biologie, les soins dans le domaine des maladies respiratoires de l'enfant.

Les dossiers seront évalués par un jury constitué par les membres du conseil scientifique de la SP2A (la Société Pédiatrique de Pneumologie et d'Allergologie) et ce choix sera validé par le bureau de la SP2A en présence d'un membre de la Direction Médicale d'AstraZeneca à titre d'observateur.

La durée de l'aide est de 12 mois maximum.

La bourse est d'un montant forfaitaire de 24 000 € par an.

Le règlement et le dossier de demande de bourse peuvent être demandés au siège de la SP2A, à :

Isabelle Hascoët
Secrétariat du Professeur Jacques de Blic
Service de Pneumologie et Allergologie Pédiatriques
Hôpital Necker - Enfants Malades
149 rue de Sèvres
75743 Paris Cedex 15

et/ou télécharger sur le site de la SP2A : <http://www.sp2a.fr>
et sur le site d'AstraZeneca : <http://www.astrazeneca.fr>



REGLEMENT

AstraZeneca finance une bourse destinée à un pédiatre pour un projet de recherche en clinique, épidémiologie, biologie, et soins dans le domaine des maladies respiratoires de l'enfant avec mobilité nationale et internationale. Cette bourse est délivrée sous l'égide de la SP2A.

CRITERES D'ATTRIBUTION

La bourse est destinée à un jeune médecin, de moins de 35 ans exerçant en France, désireux d'acquérir un complément de formation hors de sa structure d'origine avec un projet de retour soit dans son établissement d'origine, ou tout autre établissement hospitalier en France.

La mobilité est définie par la présence physique du candidat dans une structure étrangère à sa structure d'origine, sans exigence de mobilité géographique.

DUREE

La durée d'engagement du lauréat en rapport avec le financement d'AstraZeneca est de 12 mois.

OBLIGATIONS DU CANDIDAT

Le candidat devra rendre compte de l'avancement de son projet par :

- Une attestation de la personne en charge de « l'encadrement » : le directeur du laboratoire d'accueil, justifiant de l'avancée des travaux, 6 mois après le début du projet,
- Un rapport final doit être fait par le candidat et transmis dans les 3 mois après la fin du projet de mobilité au Président du Conseil Scientifique de la SP2A et au Directeur Médical du laboratoire AstraZeneca,
- En cas de publication, le candidat devra préciser l'origine de son soutien financier,
- Le candidat s'engagera à présenter les résultats de son travail au Congrès Francophone de Pneumologie Pédiatrique de l'année qui suit la remise de la bourse,
- L'attestation et le rapport sont à transmettre à la SP2A qui en fera parvenir une copie à AstraZeneca.

MONTANT ET CALENDRIER DE PAIEMENT

Une bourse de 24 000 € sera attribuée annuellement :

- Lors de l'acceptation du projet par le jury, remise de 12 000 €,
- Six mois après le début du projet, remise de 12 000 €, après réception de l'attestation de la personne en charge de l'encadrement de la recherche.

Un chèque bancaire du montant total de la bourse acceptée sera adressé à l'ordre de la Société Pédiatrique de Pneumologie et d'Allergologie qui fera son affaire du reversement au candidat.

L'engagement décrit ci-dessus, est pris pour une durée de 2 ans.



Calendrier du projet

1) Appel à candidature :

Information sur le site de la SP2A : <http://www.sp2a.fr> et sur le site d'AstraZeneca : <http://www.astrazeneca.fr> et affichage dans les services à orientation pneumo-pédiatrique

2) Envoi des dossiers de candidature :

- le mardi 10 avril 2007 : date limite de réception des dossiers
- le mardi 15 mai 2007 : sélection du candidat par le Conseil Scientifique de la SP2A et la direction médicale de pneumologie d'AstraZeneca
- le vendredi 8 juin 2007 : Remise de la bourse au lauréat

3) Départ :

Au plus tard avant la fin de l'année 2007.

Aspects administratifs

Constitution du dossier

CHAQUE DOSSIER DOIT COMPRENDRE

Chaque dossier doit comprendre :

- un formulaire de candidature,
- une présentation résumée du projet de recherche,
- la liste de publications,
- le curriculum vitae précisant l'activité actuelle de soins, d'enseignement et de recherche,
- le projet détaillé du stage de mobilité,
- le projet de retour et l'adresse précise de l'institution d'origine,
- une attestation sur l'honneur,
- une lettre de l'institution d'accueil,
- une description de l'institution d'accueil,
- une lettre du directeur de l'équipe d'origine précisant le devenir du candidat, l'intérêt du projet développé pour l'équipe et les suites à donner au projet.

RECEPTION DES DOSSIERS

Le dossier d'inscription doit être téléchargé sur les sites :

AstraZeneca : <http://www.astrazeneca.fr> ou **SP2A** : <http://www.sp2a.fr>

et envoyé par courrier à :

Isabelle Hascoët / Secrétariat du Professeur Jacques de Blic
Service de Pneumologie et Allergologie Pédiatriques
Hôpital Necker - Enfants Malades
149 rue de Sèvres - 75743 Paris Cedex 15



SP2A
www.sp2a.fr

AstraZeneca 
RESPIRATOIRE
www.astrazeneca.fr

Liste des pièces du dossier de candidature

DOSSIER À CONSTITUER EN 4 EXEMPLAIRES

I - FORMULAIRE DE CANDIDATURE (ci-joint)

II - PIÈCES JOINTES

1) Présentation du projet de recherche.

2) Résumé du projet de recherche (5 pages maximum) : état de la question, objectifs, méthodes, résultats attendus. Description précise du rôle du candidat dans le projet. Fiche résumée du projet en 20 lignes.

3) Curriculum vitae du demandeur.

4) Projet de retour dans l'institution d'origine à l'issue du stage, ou à défaut, indiquer son nouveau lieu de travail en France, après la mobilité.

5) Adresse précise de l'institution d'origine.

6) Attestation sur l'honneur concernant le respect des procédures liées à l'obtention de la bourse.

7) Lettre de l'institution d'accueil acceptant le candidat et la concrétisation du projet.

8) Description de l'institution d'accueil ou service précisant les pôles d'intérêt et les principales publications.

9) Lettre de soutien précisant le devenir du candidat.